

Experts médicaux de Teladoc

Pour aider vos employés à prendre des décisions médicales éclairées avec confiance



Assurances

Nous savons que pour aider les employés à prendre leur santé en main, il est essentiel de leur faire gagner temps et argent. C'est pourquoi nous offrons les services suivants de qualité supérieure – dans le cadre des Solutions d'assurance collective RBC Assurances® – sans frais supplémentaires.

Le service Experts médicaux de Teladoc‡ est un service virtuel qui peut aider vos employés à obtenir une expertise médicale et des conseils de médecins de renommée mondiale s'ils ont des doutes à propos d'un diagnostic, d'un traitement ou d'une intervention à subir.

Vos employés et leurs personnes à charge admissibles* bénéficient d'un accès immédiat à une combinaison unique d'expertise, de savoir-faire et de services de nature médicale pour les aider à prendre des décisions médicales éclairées avec confiance.

Services offerts par Teladoc

- **Avis médicaux d'experts**
Revue d'un diagnostic et d'un traitement existants par un expert de renommée mondiale afin de confirmer le diagnostic et le traitement ou de recommander un changement.
- **Navigateur personnel de santé**
Les employés peuvent obtenir divers renseignements portant sur une affection particulière, notamment un lien vers un site Web, des articles et les coordonnées de groupes pouvant les aider à répondre à leurs besoins médicaux.
- **Trouver un médecin**
Fournit une liste d'experts qui répondent aux critères de vos employés dans leur collectivité et qui font partie de Teladoc regroupant plus de 50 000 médecins.
- **Répertoire Santé**
Aide vos employés à suivre un traitement recommandé par des experts de renommée mondiale à l'extérieur du Canada.

Parlez à votre conseiller en assurance collective ou communiquez avec **RBC Assurances** au **1 855 264-2174** pour en savoir plus.

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC.

° / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. ‡ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.
*Conjoint à charge et enfants à charge de moins de 26 ans. Il est interdit d'apporter des modifications à ce document sans obtenir notre consentement au préalable.